



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE OIGNIES

OBJET :

Subvention à la commune
Polonaise jumelée de
BRZESCZE pour l'aide dans
l'accueil de la population
Ukrainienne fuyant la guerre

n° 010

L'an deux mille vingt deux, le 04 mars 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de OIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Fabienne DUPUIS, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Date de convocation des membres du conseil municipal..... : 1^{er} mars 2022

Nombre de conseillers en exercice..... : 29

Présents : _ F. DUPUIS - A. BOIGELOT - B. DUPARCQ - L-P. SECCI - N. ZIANE - P. CALLOT - N. LADEVÉZ - P. WALCZAK - N. PRZYBYLA - R. WYZGOLIK - V. BERNARD - B. LEBACQ - M. LICTEVOUT - N. BOUCHKIR - M-T. FLANQUART - F. GAZET - Y. BERNARD - F. VIAL - C. POT CHABIERSKI - J-P DUMAISNIL - J. GELDOF

Représenté(s) (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Sept procurations sont présentées : A. CAPPE représentée par B. DUPARCQ
D. DEDOURGES représentée par A. BOIGELOT
F GREBEAU représenté par N. LADEVÉZ
S. IDRI représenté par P. CALLOT
F. CAPLIEZ représentée par F. DUPUIS
A. DIEVART représentée par N. ZIANE
C. VAN HEUE représenté par F. VIAL

Absent excusé : A . BAOUCHE

Secrétaire de séance : Madame Brigitte DUPARCQ

Madame le Maire expose que le Conseil Municipal souhaite exprimer son soutien et sa solidarité au peuple Ukrainien. Des contacts ont été pris avec notre ville jumelée de Pologne qui accueille déjà des réfugiés ce qui va générer des besoins matériels et financiers. Cette guerre qui frappe injustement notre continent européen nous oblige à prendre part à cet effort de solidarité et de liberté au travers d'une subvention.

Nous sommes fiers de l'unité municipale et nationale, de cette Europe de la défense, unie et responsable qui a su prendre la mesure de la gravité de cette atteinte à la paix.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser la somme de 5 000€ afin d'aider notre ville jumelée Polonaise à accueillir la population Ukrainienne.

La somme sera versée sur le compte de la ville détenu à la Bank Spoldzieczny Miedzna o. Brzeszcze.

Le Conseil municipal,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

DECIDE

- d'accorder la subvention de 5 000€ à la Ville de BRZESZCZE pour l'aider dans l'accueil des réfugiés Ukrainiens.

Adoptée à

28 voix pour
00 prise(s) d'acte
00 voix contre
00 abstention(s)
00 ne participe(nt) pas
00 vote(s)
01 absent(s) excusé(s)

Fait et Délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme

En Mairie, le 04 mars 2022

Le Maire,

Fabienne DUPUIS



Pour transmission en Sous Préfecture de Lens, affichage et publication au recueil des actes administratifs.

Certifiée exécutoire conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22/07/1982, en date du 04 mars 2022

Fabienne DUPUIS
Maire de OIGNIES

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif le 09/03/2022



99_DE-062-216206375-20220304-0010_2022-D